




| | | |
|---|--|---|
|  <p>académie Nantes</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  | <h2>Dossier d'inscription</h2> <h3>Rentrée scolaire 2021/2022</h3> |  <p>Collège Félix Landreau</p> |
| DOSSIER À RETOURNER COMPLÉTÉ PAR MAIL À ce.0490953v@ac-nantes.fr | | |
| <p>- Une attestation de responsabilité civile sera à remettre à la rentrée de septembre. - Rendez-vous possible au collège pour remplir le dossier sur place. Appeler ou envoyer un SMS au 06.76.91.19.52</p> | | |

NOM de l'élève :

PRÉNOM de l'élève :

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2020-2021) :

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À COMPLÉTER ET A REMETTRE AU SECRÉTARIAT

- Document 1 - La fiche de secrétariat complétée (page n°4)
- Document 2 - L'autorisation d'utilisation et publication de photos (page n°7)
- Document 3 - La fiche intendance (page n°9)
- Document 4 - La fiche urgence (page n°13)
- Document 5 - La fiche classe bi-langue (seulement pour les futurs 6°, page n° 15)
- Document 6 – La fiche latin (seulement pour les futurs 5°, page n°17)

DOCUMENTS FACULTATIFS À JOINDRE SI VOUS LE SOUHAITEZ

- La fiche de prélèvement automatique (page n°11)
- Kit de fournitures scolaires proposé par la FCPE (pages supplémentaires)

PIÈCES JUSTIFICATIVES À REMETTRE À LA RENTRÉE SCOLAIRE

- Photocopies du livret de famille complet UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES
- En cas de séparation : photocopie de la première page précisant les identités et de la dernière partie du jugement intitulé « par ces motifs »
- Copie du carnet de vaccinations
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) même si votre enfant n'est pas demi-pensionnaire

DOCUMENTS D'INFORMATION À CONSERVER

- Les informations relatives à la rentrée scolaire 2021
- La liste de fournitures scolaires



Dossier Inscription

MENTION D'INFORMATION destinée aux élèves de 15 ans et plus, et leurs représentants légaux

Les données renseignées sur la fiche élève/responsables vous concernant seront prises en compte par le chef d'établissement pour la gestion de la scolarité des élèves du second degré, conformément à la **délibération n° 2012-184 du 7 juin 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles relatifs à la gestion administrative, comptable et pédagogique des écoles et des établissements d'enseignement secondaire des secteurs public et privé.**

Par ailleurs, en application de l'article L. 313-7 du code de l'éducation, les noms des élèves ou apprentis de 16 ans et plus ainsi que leurs coordonnées (ou celles de leurs représentants légaux) qui ne sont plus inscrits dans un cycle de formation et qui n'ont pas atteint un niveau de qualification fixé par voie réglementaire dénommé « Système interministériel d'échanges d'information » (SIEI) seront transmis :




- aux missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- aux coordonnateurs locaux désignés par les représentants de l'Etat dans le département,

par le biais d'un traitement informatique de suivi et d'appui aux décrocheurs, régulièrement autorisé par la CNIL par délibération n°2015-450 du 17 décembre 2015, dans le but de leur proposer des solutions de formation, d'accompagnement ou d'accès à l'emploi.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. La durée de conservation des données à caractère personnel porte sur la durée de scolarisation de l'élève (hors archivage).

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le chef d'établissement (*).

(*) Pour exercer vos droits concernant les données (adresse postale et email) transmises aux associations de parents d'élèves dans le cas où vous avez autorisé leur communication, vous devez contacter le responsable de l'association.

| | | |
|--|---|--|
|  académie Nantes RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  | DOCUMENT 1 Fiche secrétariat |  |
| Identité de l'élève | | |
| Nom : Prénoms : Né(e) le : à : Nationalité : Adresse : Code postal : Commune : Téléphone portable de l'élève : Adresse mail de l'élève : | | |
| Scolarité pour l'année scolaire 2021/2022 | | |
| Niveau : Régime : <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe Date d'arrivée au collège : Langue vivante 1 : Anglais ; Langue vivante 2 : <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand ; Latin : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | |
| Informations concernant la scolarité de l'année scolaire 2020/2021 | | |
| Niveau : Régime : <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe Etablissement : Langue vivante 1 : Anglais ; Langue vivante 2 : <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Allemand ; Latin : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | |
| MÈRE de l'élève | | PÈRE de l'élève |
| Nom (patronyme de naissance) : Prénoms : Adresse : Code postal : Ville : Tél domicile : Tél portable : Tél travail : Nombre d'enfants à charge : Adresse mail : Responsable à contacter en priorité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Code profession * : <i>*voir la liste de la page suivante pour déterminer</i> | | Nom : Prénoms : Adresse : Code postal : Ville : Tél domicile : Tél portable : Tél travail : Nombre d'enfants à charge : Adresse mail : Responsable à contacter en priorité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Autorité parentale : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Code profession * : <i>le code correspondant à votre situation</i> |
| Situation matrimoniale des parents (l'un vis-à-vis de l'autre): <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Pacsés <input type="checkbox"/> Union libre <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Divorcés Ou bien : La mère est <input type="checkbox"/> Veuve <input type="checkbox"/> Célibataire Le père est <input type="checkbox"/> Veuf <input type="checkbox"/> Célibataire | | |
| Autre personne vivant au foyer (en dehors de la fratrie) | | |
| Pour la mère Nom : Prénom : Profession : Lien avec l'élève : | Pour le père Nom : Prénom : Profession : Lien avec l'élève : | |
| Autre responsable ou personne à contacter | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> autre membre de la famille <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> ASE <input type="checkbox"/> Familles d'accueil Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : Téléphone portable : domicile : travail : Adresse mail : | | |
| Responsable qui paie les frais de scolarité | | |
| Nom : Prénom : | | |

LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

| Code | Libellé |
|--|---|
| Agriculteurs, exploitants | |
| 10 | Agriculteurs exploitants |
| Artisans, commerçants et chefs d'entreprise | |
| 21 | Artisans |
| 22 | Commerçants et assimilés |
| 23 | Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | |
| 31 | Professions libérales |
| 33 | Cadres de la fonction publique |
| 34 | Professeurs, professions scientifiques |
| 35 | Professions de l'information, des arts et des spectacles |
| 37 | Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise |
| 38 | Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise |
| Professions intermédiaires | |
| 42 | Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés |
| 43 | Professions intermédiaires de la santé et du travail social |
| 44 | Clergé, religieux |
| 45 | Professions intermédiaires administratives de la fonction publique |
| 46 | Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise |
| 47 | Techniciens |
| 48 | Contremaîtres, agents de maîtrise |
| Employés | |
| 52 | Employés civils et agents de service de la fonction publique |
| 53 | Policiers et militaires |
| 54 | Employés administratifs d'entreprises |
| 55 | Employés de commerce |
| 56 | Personnels des services directs aux particuliers |
| Ouvriers | |
| 62 | Ouvriers qualifiés de type industriel |
| 63 | Ouvriers qualifiés de type artisanal |
| 64 | Chauffeurs |
| 65 | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport |
| 67 | Ouvriers non qualifiés de type industriel |
| 68 | Ouvriers non qualifiés de type artisanal |
| 69 | Ouvriers agricoles |
| Retraités | |
| 71 | Retraités agriculteurs exploitants |
| 72 | Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise |
| 74 | Anciens cadres |
| 75 | Anciennes professions intermédiaires |
| 77 | Anciens employés |
| 78 | Anciens ouvriers |
| Autres personnes sans activité professionnelle | |
| 81 | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
| 83 | Militaires du contingent |
| 84 | Elèves, étudiants |
| 85 | Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) |
| 86 | Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités) |






Fiche secrétariat

MENTION D'INFORMATION destinée aux élèves de 15 ans et plus, et leurs représentants légaux

Les données renseignées sur la fiche vie scolaire élève/responsables vous concernant seront prises en compte par le chef d'établissement pour la gestion de la scolarité des élèves du second degré, conformément à la **délibération n° 2012-184 du 7 juin 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles relatifs à la gestion administrative, comptable et pédagogique des écoles et des établissements d'enseignement secondaire des secteurs public et privé.**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. La durée de conservation des données à caractère personnel porte sur la durée de l'année en cours.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le chef d'établissement.

| | | |
|---|--|---|
|  <p>académie Nantes</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  | <h2>DOCUMENT 2</h2> <h3>Autorisation d'utilisation et publication de photos</h3> |  |
| <p>Dans le cadre des activités de l'établissement, des photographies, vidéos et/ou enregistrements sonores peuvent être mis en ligne sur le site internet du collège. Ce document vise à nous donner votre accord pour utiliser et publier ces documents.</p> <p>Un complément d'information sur le droit des personnes et le droit d'auteur dans le domaine de la communication est disponible sur le site de la CNIL : www.cnil.fr</p> | | |

Je soussigné.e, (NOM et Prénom)..... , en qualité de responsable légal (père mère autres membres de la famille Tuteur ASE Familles d'accueil) de l'enfant (Nom et Prénom de l'élève)..... né(e) le/...../..... et élève en classe de autorise / n'autorise pas la prise et l'utilisation de photographies ou vidéos ou enregistrements sonores sur lesquelles pourrait se trouver mon enfant.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour des activités scolaires, des sorties, des voyages, des spectacles ou expositions à des fins uniquement pédagogiques.




Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'intégrité de mon fils, ma fille et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

Le droit de retrait pourra être exercé à tout moment par les parents d'élèves en s'adressant au chef d'établissement.

Fait à :

Le / /

Signature des responsables légaux :

| | | |
|---|---|---|
|  <p>académie Nantes</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PAYS DE LA LOIRE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>  | <p>DOCUMENT 3</p> <p>Fiche intendance</p> |  |
| <p>Le service de restauration est un service annexe proposé par l'établissement. Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental de Maine et Loire.</p> | | |

NOM et Prénom de l'élève

| Tarifs de demi-pension – année civile 2021 - Forfait | |
|---|-----------------|
| Forfait 1 jour | 3.85 € le repas |
| Forfait 2 jours | 3.75 € le repas |
| Forfait 3 jours | 6.65 € le repas |
| Forfait 4 jours | 3.50 € le repas |
| Tarif demi-pension – année civile 2021 - prix du déjeuner occasionnel | |
| 3.90 € | |

CHOIX DU RÉGIME DE DEMI-PENSION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Je soussigné.e, (Nom, Prénom) responsable
légal payant les frais de scolarité de l'élève sus nommé déclare l'inscrire en qualité de :

- Demi-pensionnaire lundi mardi jeudi vendredi
- Externe

CONDITIONS DE PAIEMENTS

- **Forfaits** : les sommes dues sont exigibles au trimestre. Si vous bénéficiez des bourses nationales, elles feront l'objet d'une retenue pour payer la facture forfaitaire, le reliquat vous sera reversé le cas échéant.
- **Repas occasionnel** : Achat du repas directement auprès du service de gestion en espèces ou chèque. Le prix du repas est exigible **avant consommation**.

Si vous rencontrez des difficultés financières pour payer votre facture, prenez contact sans attendre avec le service de gestion. Vous pourrez solliciter, au regard de votre situation et si vous le souhaitez, une aide financière dans le cadre du fond social.

MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiements suivants sont valables pour la cantine, les sorties et les voyages.

- **Paiement par téléservice.** Moyen simple, rapide et efficace à privilégier dans la mesure du possible. (Voir mode d'emploi dans le dossier informations).
- **Espèces ou chèque** à l'ordre de l'agent comptable du collège Félix Landreau.
- **Prélèvement automatique.** La mise en place du prélèvement est possible pour les familles non boursières. Dans ce cas, remplir le mandat de prélèvement joint.

Fait à : ,

Le / /

Signature des responsables légaux :

Information télépaiement

Vous avez désormais la possibilité de régler vos factures directement en ligne à l'adresse suivante : <https://teleservices.ac-nantes.fr>.

Munissez-vous de vos identifiants e-lyco, de votre carte bancaire, connectez-vous et laissez-vous guider ! Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de gestion au 02 41 66 73 43.

Nombreux avantages pour les parents :

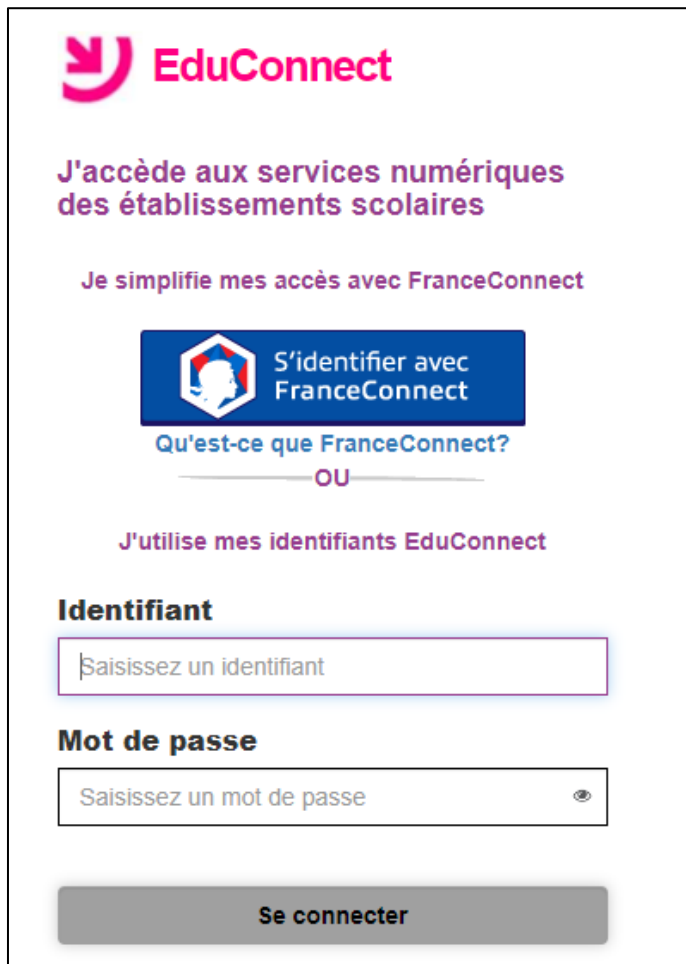
- **Facilité : toutes vos factures sont accessibles (demi-pension, sorties, voyages...) ;**
- **Gain de temps ;**
- **Connexion sécurisée ;**
- **Accès à l'historique des créances.**

MENTION D'INFORMATION destinée aux élèves de 15 ans et plus, et leurs représentants légaux

Les données renseignées sur la fiche intendance élève/responsables vous concernant seront prises en compte par le chef d'établissement pour la gestion de la scolarité des élèves du second degré, conformément à la **délibération n° 2012-184 du 7 juin 2012 dispensant de déclaration les traitements automatisés de données personnelles relatifs à la gestion administrative, comptable et pédagogique des écoles et des établissements d'enseignement secondaire des secteurs public et privé.**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. La durée de conservation des données à caractère personnel sera de 3 ans.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le chef d'établissement



EduConnect

J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Saisissez un identifiant

Mot de passe

Saisissez un mot de passe

Se connecter

| MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA Référence unique du mandat : | |
|---|---|
| En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable de 0490953V à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable de 0490953V. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. | IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA |
| | FR 66 ESD 617973 |
| DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER | DÉSIGNATION DU CRÉANCIER |
| Nom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : | Nom : Agent comptable de 0490953V Adresse : 51 RUE JEAN JAURÈS Code postal : 49000 Ville : ANGERS Pays : FRANCE |
| DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER | |
| IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) |
| | |
| Type de paiement : <input type="checkbox"/> Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel | |
| À : Le / / Signature : | |
| DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) | |
| Nom du tiers débiteur : | |

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agent comptable de 0490953V. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agent comptable de 0490953V.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévu aux articles 38 et suivant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



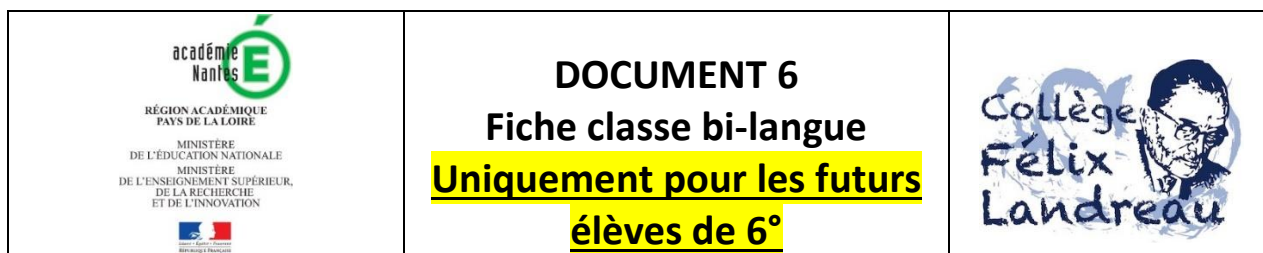
Fiche Urgence

MENTION D'INFORMATION destinée aux élèves de 15 ans et plus, et leurs représentants légaux

Les données renseignées sur la fiche élève/responsables vous concernant seront prises en compte par le chef d'établissement et les services d'urgence amenés à intervenir, dans le cadre de la gestion d'une situation d'urgence des élèves du second degré, et conformément à l'arrêté du 4 Mai 2001 portant sur la création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des passages des élèves à l'infirmerie des établissements publics locaux d'enseignement des applications "SAGESSE" et « ESCULAPE » pour infirmière et médecin scolaire pour laquelle la CNIL a délivré un Arrêté du 4 mai 2001, MENE0101004A Version consolidée au 09 avril 2019.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. La durée de conservation des données à caractère personnel porte sur la durée de scolarisation de l'élève (hors archivage)

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant le chef d'établissement.



Le Collège Felix Landreau offre aux futurs élèves de 6eme un apprentissage simultané de deux langues : l'allemand et l'anglais.

Qu'est-ce-que la classe bi-langue ?

C'est la possibilité, dès la 6ème, d'apprendre deux langues en parallèle. Il est démontré qu'un plurilinguisme précoce favorise l'assimilation et améliore les performances chez l'élève. En plus des 4 heures hebdomadaires d'anglais, les élèves auront 2 heures d'allemand. Les thèmes abordés et les stratégies d'apprentissage sont communs aux langues vivantes : les similitudes entre l'anglais et l'allemand favorisent l'acquisition de chacune des deux langues.

Quel est l'intérêt d'une telle section ?

La maîtrise d'une ou plusieurs langues vivantes est une nécessité à l'heure actuelle. Etudier deux langues dès la sixième est un atout majeur puisque cela améliore nettement les capacités d'assimilation des deux langues ; les élèves deviennent ainsi plus vite autonomes. Débuter une seconde langue vivante dès la 6ème va permettre un apprentissage à la fois efficace, progressif, ludique et approfondi.

Il ne s'agit pas seulement d'étudier l'allemand mais bien les pays où l'on pratique cette langue (Allemagne, Autriche, Suisse) : maîtriser une langue c'est également connaître les pays où on la parle, ses traditions, ses cultures, ses coutumes et leurs Histoires.

Qui peut s'inscrire en classe bi-langue ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir appris l'allemand à l'école élémentaire pour pouvoir s'inscrire en classe bi-langue au collège.

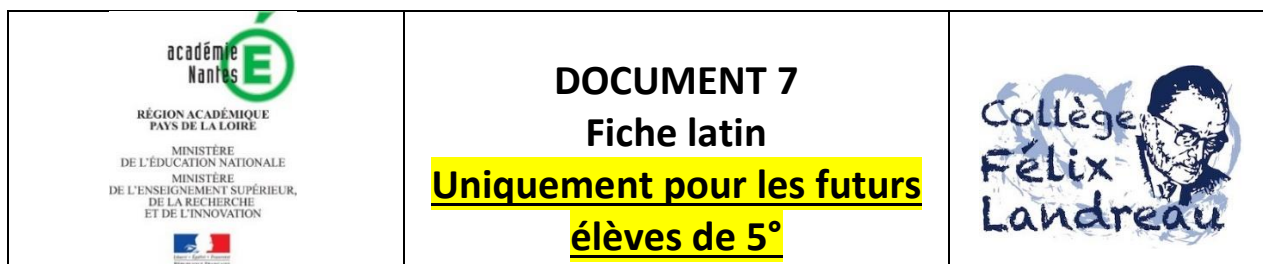
Cette section est accessible à tous les élèves volontaires, curieux et surtout motivés. Ils doivent être prêts à assumer la nouveauté de la 6ème ainsi que l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Le choix de s'inscrire en classe bi-langue est un choix anticipé de la seconde langue vivante : il ne sera donc pas possible d'apprendre l'espagnol en classe de 5ème.

Choix effectué :

- Mon enfant souhaite suivre l'enseignement facultatif de la classe bi-langue
- Mon enfant ne souhaite pas suivre l'enseignement facultatif de la classe bi-langue

L'équipe de direction du collège se réserve le droit de ne pas procéder à l'inscription d'un élève en classe bi-langue. Dans ce cas, la décision est motivée auprès de la famille.



Votre enfant va intégrer une classe de 5^e. A cette occasion, il.elle pourra choisir de suivre un enseignement de langue et culture de l'antiquité (latin).

Qu'est-ce-que l'enseignement facultatif du latin ?

C'est étudier l'étymologie et la formation du vocabulaire, revisiter la mythologie, découvrir l'Histoire Antique, comprendre les origines de l'Europe s'initier à la philosophie et à la littérature mais aussi étudier l'Histoire des Arts.

Les Langues Anciennes permettent également de faciliter l'apprentissage des autres langues, de développer le raisonnement et l'esprit logique, de comprendre le vocabulaire scientifique et de travailler de façon interdisciplinaire.

Horaires : 1h par semaine en 5^{ème}, 2 h en 4^{ème} et 2 h en 3^{ème}

Quel est l'intérêt d'une telle section ?

Le latin a donné plus de 80% des mots du français. Il permet donc à la fois d'enrichir son vocabulaire et d'améliorer son orthographe. Il est à l'origine des langues romanes dont l'italien et l'espagnol mais aussi de plus de 50% des mots anglais. Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes dans le monde parlent une langue issue du latin. Étudier le latin, c'est donc être capable de mieux comprendre le monde moderne, ses modes de pensées et ses symboles.

De plus, le latin rapporte des points supplémentaires au Brevet (+10 ou 20 points) et au Baccalauréat, ce qui permet souvent d'atteindre une meilleure mention.

Qui peut s'inscrire en latin ?

Le latin est ouvert à tous les élèves curieux. L'option latin demande peu de travail, elle est toujours évaluée de façon positive et constitue une aide précieuse pour les autres matières.

Cet enseignement facultatif engage néanmoins votre enfant pour toute sa scolarité au collège à raison d'1h par semaine en 5^o puis 2h en 4^o et en 3^o.

Choix effectué :

- Mon enfant souhaite suivre l'enseignement facultatif de latin
- Mon enfant ne souhaite pas suivre l'enseignement facultatif de latin

L'équipe de direction du collège se réserve le droit de ne pas procéder à l'inscription d'un élève en enseignement facultatif de latin. Dans ce cas, la décision est motivée auprès de la famille.